PROJET EOLIEN DE SEPMES

GROUPE DE TRAVAIL
Compte-rendu de l'atelier n°1 du 3 juillet 2018

Dans le cadre du développement d'un projet éolien sur la commune de Sepmes, david énergies a décidé de mettre en place, avec l'aide de l'agence Tact, un dispositif d'information et de concertation afin d'associer de près les parties prenantes locales au développement de ce projet et leur permettre de s'exprimer à ce sujet.

Ce dispositif comprend notamment l'organisation d'ateliers thématiques de suivi du développement et de concertation. Ces ateliers se tiendront à chaque étape du développement.

Ce compte rendu entend synthétiser la présentation et les échanges qui ont eu lieu. Il est mis à disposition des participants et soumis à leur validation. Les propos recueillis sont retranscrits de manière anonyme. Afin de faciliter la lecture, les questions ou remarques de la salle sont mentionnées en italique à la fin de chaque « partie » de la présentation.

Lors de ce premier atelier, le mardi 3 juillet, étaient présents :

- **Nicolas Sicot** et **Marion Lemoigne** – david énergies, en charge du développement du projet éolien
- **Thomas Muselier** et **Juliette Fournil** – Agence Tact, en charge de l'information et de la concertation sur le projet éolien
- 22 personnes riveraines de la zone d'étude ou habitants de la commune de Sepmes

PRESENTATION DE LA DEMARCHE

INTRODUCTION

Cet atelier a plusieurs objectifs qui ont été présentés au début de la séance :

- Comprendre les enjeux de l'éolien et son développement
- Présenter l'avancement du développement du projet étudié
- Présenter la démarche d'information et de concertation mise en place
- Répondre à toutes les questions des invités

L'objectif final des travaux menés en ateliers est d'aboutir à la rédaction concertée d'une **charte de bon voisinage** qui recense les engagements de l'exploitant en termes d'information et de maîtrise des impacts, au-delà de ses obligations réglementaires.

> Faire des petits groupes, c'est bien mais ça rappelle un peu l'expression « diviser pour mieux régner » …

Nous évitons le format réunion publique car c'est très souvent l'organisation d'une confrontation stérile. Dans le contexte éolien, il y a souvent d'un côté une association contre le projet et de l'autre, le développeur qui promeut son projet, et donc le reste des participants ne peut pas prendre la parole de manière sereine. L'intérêt de constituer des groupes est que chacun puisse s'exprimer librement.

> De toute manière, le projet est déjà fait, il n'y a plus rien à discuter finalement ?

Le projet est loin d'être défini, les études ne sont pas terminées. On a le temps de vous informer et de discuter de tout cela. L'éolien est, certes, un sujet très contraint sur lequel il y a peu de marges de manœuvre. Effectivement, tout ne peut pas être concerté, mais lorsqu'il y a des marges de discussion, il faut en profiter et c'est ce que l'on vous proposera dans les ateliers suivants.

> Mais tous les riverains ne sont pas là ? Les propriétaires ?

Non, les propriétaires ne sont pas là car ils sont directement concernés par le projet et ont déjà été informés. Nous allons vous expliquer : en mars, nous sommes passés auprès de tous les riverains de la zone d'étude pour distribuer la lettre d'information, que vous devez d'ailleurs avoir tous reçu par la poste. A ce moment-là, nous avons évoqué, avec les personnes rencontrées, la possibilité de participer à ces ateliers ou à la visite d'un parc éolien.

> Ne me faites pas croire que cela concerne 20 personnes par 20 personnes, lorsque les éoliennes seront visibles par tous.

Nous considérons que les riverains, particulièrement, ont des craintes, c'est pour cela que l'on fait cette proposition d'être en petit groupe. Il n'est pas possible sur un territoire aussi vaste de voir chacun en particulier, donc nous essayons de rencontrer les plus concernés. Le but est aussi de construire une relation d'échange et de confiance dans la durée afin que tout soit dit. Et, cela n'est possible que dans la proximité.

PRESENTATION DES INTERVENANTS

> La société david énergies développe des sites pour les énergies renouvelables (principalement éoliens mais aussi photovoltaïques et hydrauliques) en France, depuis Angers, mais aussi en Allemagne. C'est en Allemagne que la société a réalisé ses premiers projets car à cette époque la revente de l'électricité éolienne n'était pas autorisée. Aujourd'hui, david énergies comptabilise 19 parcs en fonctionnement et 10 en planification. Un des parcs développés a la particularité d'appartenir aujourd'hui à 100 % à un collectif citoyen.

> L'agence Tact accompagne les grands projets d'infrastructure et de transition énergétique et les territoires qui les accueillent ou les portent. Les trois quarts de son activité sur les projets d'énergie renouvelable (éolien et méthanisation). L'agence travaille également sur des carrières et sur le risque d'inondation. Elle accompagne des porteurs de projet privés ou publics sur les aspects suivants : pilotage et gouvernance, information, pédagogie et concertation selon les marges de discussions définies.

Il faut savoir que le développement éolien est soumis à une réglementation et à des contraintes techniques extrêmement strictes. Les marges de discussion sont donc peu nombreuses mais l'objectif est, ici, de les saisir autant que possible.

Suite à une erreur lors de la présentation, voici le calendrier définitif des prochaines réunions :

L'ATELIER RIVERAINS : LES ETAPES

Juillet 2018

Atelier n° 1 : Les enjeux de l'éolien

Objectifs :
1. Comprendre les enjeux de l'éolien et le contexte de son développement
2. Présenter l'avancement du projet éolien de Sepmes
3. Identifier les sujets de préoccupations principaux

Livrable :
1. Compte-rendu de l'atelier

Novembre 2018

Atelier n° 2 : Vivre avec un parc éolien

Objectifs :
1. Présenter l'avancement du projet éolien de Sepmes
2. Comprendre les impacts d'un parc éolien
3. Elaborer une première version de la Charte de bon voisinage

Livrables :
1. Compte rendu de l'atelier
2. Première version de la Charte de bon voisinage

Janvier/Février 2019

Atelier n° 3 : Le projet éolien de Sepmes

Objectifs :
1. Présenter le projet définitif de Sepmes
2. Mesures compensatoires et d'accompagnement
3. Elaborer une version définitive de la Charte de bon usage

Livrables :
1. Compte rendu de l'atelier
2. Version définitive de la Charte de bon voisinage

4

PRESENTATION DU DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

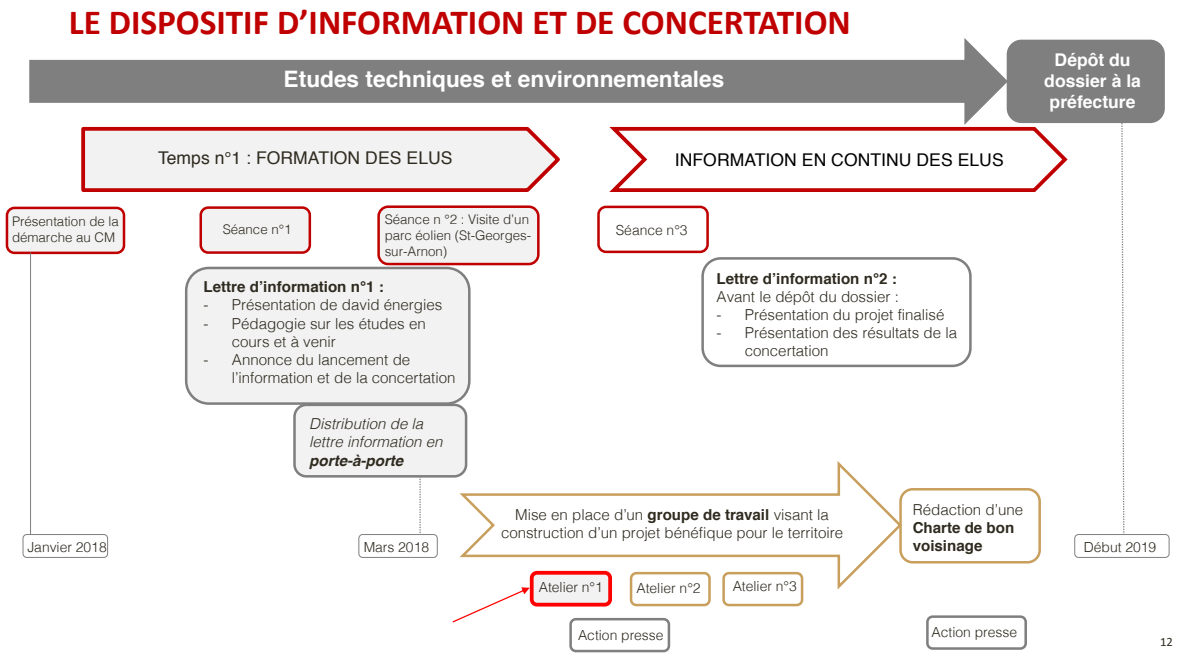

Une première lettre d'information a été distribuée à la fin du mois de mars et un porte-à-porte a été réalisé auprès des riverains les plus proches de la zone d'étude le 22 mars 2018.

L'objectif en allant à la rencontre de ces riverains était de recueillir les avis et points de vue pour en tirer des conclusions et des orientations à mettre en place en termes d'information et de concertation. L'agence Tact a frappé à 40 portes et a rencontré 16 personnes. Dans la mesure du possible, des appels téléphoniques ont été faits pour essayer de discuter avec les personnes absentes lors de notre passage.

> Sur quelles communes avez-vous distribué la lettre d'information ? Nous, sur les autres communes, on a vu apparaître ce mât du jour au lendemain, on ne savait pas ce que c'était. On pensait que c'était une antenne téléphonique.
> Quand vous dites que vous passez chez les gens, vous passer à combien de km de la zone ?
> Certaines personnes disent qu'elles n'ont rien reçu et certaines personnes présentes n'ont pas été invitées. Nous ne sommes pas dans un immeuble, comment pouvez-vous ne pas voir 40 personnes ?

La lettre d'information a été distribuée à tous les habitants de la commune de Sepmes et à tous les riverains de la zone d'étude, quelle que soit la commune d'habitation, à savoir, Bournan et Bossée. Un prestataire a été choisi pour effectuer la distribution, nous nous excusons si cela n'a pas été fait correctement, nous nous engageons à faire mieux la prochaine fois. Néanmoins, une trentaine d'exemplaires de ce document d'information a également été déposé dans chacune des mairies de Bournan et Bossée, qui nous ont promis de les laisser à disposition de leurs habitants.

> Dans ce cas, les élus n'ont pas fait leur boulot.

Concernant le porte-à-porte, nous avons fait notre possible pour essayer de rencontrer le plus de personnes. Par expérience, il est souvent impossible d'arriver à discuter avec chacun. En général, nous essayons de rencontrer les personnes habitant entre 500m et 1km de la zone d'étude. Ici, nous nous sommes même rendu chez des personnes habitant à 1,5km. Cela dépend aussi de la topographie autour de la zone (altitude, forêt, etc).

> Je n'ai pas compris qui était david énergies : un vendeur d'énergies, un loueur de terrain, … ?

Nous initions des projets de transition énergétique. Nous développons des projets d'énergies renouvelables, notamment éoliens. C'est-à-dire que nous recherchons des zones propices à un projet éolien que nous proposons aux communes concernées. Puis, en accord avec les élus, nous développons le projet jusqu'à sa construction. Selon les cas, et les territoires, nous pouvons aussi financer et exploiter le parc éolien.

> Cela veut dire que c'est vous qui avez étudié le projet qui l'avez présenté à la mairie de Sepmes ? Ce n'est pas elle qui est venu vous chercher ?

Oui, c'est cela.

POURQUOI DEVELOPPER L'ENERGIE EOLIENNE ?

LA TRANSITION ENERGETIQUE

Les constats actuels sur le changement climatique, et la nécessité de diminuer les émissions de gaz à effet de serre ont progressivement imposé aux législateurs de fixer des objectifs de part d'énergie renouvelable sur le territoire.
Ces objectifs de production d'énergie renouvelable sont également associés à l'idée de diminuer la consommation d'énergie.

Aujourd'hui nous savons que les objectifs fixés en 2007 dans le cadre de la loi Grenelle de parvenir à 23% de la consommation d'énergie provenant des énergies renouvelables d'ici 2020 ne seront pas atteints. La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de 2018 prévoit que l'énergie éolienne devienne une des principales sources d'électricité renouvelable. Nous assistons donc à un mouvement législatif fort et récent afin de fixer des objectifs de production d'énergie renouvelable et notamment éolien.

Afin de promouvoir la filière éolienne, l'Etat a choisi dans un premier temps de fixer des tarifs d'achat de l'électricité. Ces derniers permettaient jusqu'à fin 2016 au développeur éolien de vendre l'énergie produite à l'acheteur obligé par l'Etat à un tarif de 82 € par MWh. Depuis 2017, l'Etat lance des appels d'offres pluriannuels pour soutenir le développement de grands parcs. Aujourd'hui lors du dernier appel d'offre, le tarif moyen s'élevait à 65,4€ du MWh. Aujourd'hui, on peut dire que l'énergie éolienne est devenue compétitive par rapport au prix du marché ou aux autres filières.

> Mais actuellement, la France produit beaucoup moins de CO2 que d'autres pays.
> Ce qui est dommage, c'est pourquoi on n'essaye pas de réduire notre consommation au lieu d'implanter des éoliennes pour produire encore plus d'énergie ?

La priorité est bien de consommer moins d'énergie, c'est un des objectifs principaux fixé par la loi sur la transition énergétique de 2015.

> Qu'appelle-t-on énergies renouvelables exactement ?

Les énergies renouvelables comprennent : l'éolien, le photovoltaïque, l'hydraulique (on met de plus en plus de petites turbines dans les rivières, même s'il y a quelques problèmes non résolus liés aux continuités écologiques), la biomasse (méthanisation dans le but de remplacer un gaz fossile importé par un gaz produit localement, etc) et la géothermie. Ce sont des centrales qui fonctionnent sans matière première épuisable mais avec une matière première renouvelable (le vent, le soleil, l'eau ect...).

> Par qui sont fixés les objectifs des SRE ?
> Ils marchent encore ces SRE ? Car j'ai trouvé une carte sur Internet qui démontre qu'ici, à Sepmes, il n'y a que 50 jours de vent par an, ce qui n'est quand même pas beaucoup. Et la moyenne est de 10-15km/h.

C'est un point que nous allons traiter un peu plus tard mais avant le démarrage de toute étude, le développeur recueille tout un tas de données, notamment météorologiques, afin de savoir si un projet serait rentable. Donc david énergies a déjà vérifié et vu qu'il y avait assez de vents pour implanter des éoliennes sur cette zone. Les études le confirmeront.

> Dans l'appel d'offre, ces 22 projets concernent uniquement l'Indre-et-Loire ?

Non, non, la France entière. Nous, on a 2 projets qui ont été lauréats. C'est pour les parcs de plus de 6 éoliennes. Pour les petits projets, c'est-à-dire inférieur à 6 éoliennes d'une puissance inférieure ou égale à 3MW, le tarif est compris entre 72 et 74 euros/ MWH en fonction du diamètre des éoliennes. Le producteur d'électricité renouvelable valorise l'énergie auprès d'un consommateur, et l'état donne un complément.

LES BASES DU DEVELOPPEMENT EOLIEN

L'EOLIEN : PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

Une éolienne comprend :

- **Une fondation** en acier et en béton.
- **Un rotor**, c'est la partie rotative de l'éolienne.
- **La nacelle** avec la génératrice,
- **Un mât.** Sa taille varie entre 60 et 140 mètres. La taille du mât est déterminée selon le gisement de vent. Moins il y a de vent, plus il est nécessaire d'aller haut et inversement.

En bout de pâle, les plus hautes éoliennes peuvent culminer jusqu'à 200 mètres.

Le parc éolien dispose d'un réseau électrique interne, il est raccordé à un poste électrique qui fait l'interface entre le parc éolien et le réseau de distribution public local.

En matière de production, une éolienne fonctionne lorsque le vent est compris entre 20 et 100km/h à la hauteur de la nacelle. Celle-ci se met en sécurité lorsque les vitesses de vent sont trop fortes, c'est-à-dire au-delà de 100 km/h. En parallèle une éolienne est arrêtée lorsque le vent est inférieur à 10 km/h. C'est le cas entre 15 et 20% du temps.

Une éolienne produit sur une année en moyenne l'équivalent de 2000 à 2500 heures à sa production maximale (sur 8760 heures que compte une année). C'est ce que l'on appelle le facteur de charge.

En termes de facteur de charge, le solaire produit quasiment deux fois moins que l'éolien, on est entre 1 000 et 1 500 heures selon les régions.

> Quelle est la taille des pâles ?

La taille standard est 50m. Aujourd'hui, on a tendance à augmenter leur longueur pour augmenter le productible. En effet, si on augmente la taille d'une pâle de 10m par exemple, on peut tripler le productible. Mais il y a souvent des contraintes militaires ou autre qui nous imposent de ne pas trop monter en hauteur.

> Ici le mât est à quelle hauteur ?

100m

> Le jour où les éoliennes ne fonctionnent plus, que fait-on ?

Le propriétaire du parc doit garantir le démantèlement. Une provision de 50 000 € par éolienne est d'ailleurs obligatoirement mise en place à cet effet sous forme de garantie financière. Cela ne limite bien entendu pas la responsabilité de la société à cette somme. La mise en place de cette garantie est surveillée par la DREAL.

En France, nous sommes en train d'arriver sur les premiers démantèlements (les tarifs d'achat duraient 15 avant). Le mât en acier se recycle facilement, on sait également recycler beaucoup des mécanismes contenus dans la nacelle mais la pâle contient, tout comme les bateaux de plaisance, des matériaux composites difficilement recyclables. Souvent, ils sont broyés et réutiliser pour remblayer les routes. Aujourd'hui, les développeurs se posent surtout la question de faire du *repowering,* c'est-à-dire de moderniser les premiers parcs installés.

> Et le bloc en béton ?

Lors du démantèlement, la fondation est arasée sur une profondeur de 2 m dans le cas de terrains à usage forestier, et à 1 m dans le cas de terrains agricoles. Il reste souvent une masse de béton dans le sol que l'on n'est pas dans l'obligation de retirer mais celle-ci constitue une masse inerte sans risque pour l'environnement. Néanmoins, il semble que ce soit plus simple de tout enlever, plutôt que de couper du béton armé. Surtout quand on fait du r*epowering*. On pourra chercher plus d'infos là-dessus si cela vous intéresse.

> Le socle ne peut pas resservir ?

Aujourd'hui, il est difficile de dire s'il sera réutilisable. Tout d'abord, parce que l'on ne connait pas l'état de l'éolien dans 20 ans, peut-être que l'on en fera plus, ce qui serait souhaitable. On aura peut-être trouvé une nouvelle source d'énergie renouvelable. En Allemagne, on l'on a plus l'expérience du *repowering*, on enlève un massif et on en remet un à côté : il est très rare de repositionner une éolienne exactement au même endroit.

> Vous dites un poste pour 5 éoliennes, ça veut dire que s'il y a 6 éoliennes, y en aura 2 ?

Non, ça dépend de la typologie du projet. Ici, le raccordement se fera probablement au plus proche sur le poste source à Sainte-Maure-de-Touraine.

> Mais, où seront les câbles ?

Le raccordement est sous maîtrise d'ouvrage d'ENEDIS. La sécurisation du raccordement (la réservation de la capacité à livrer son électricité au réseau) ne peut se faire qu'une fois l'autorisation unique obtenue. Une fois cette dernière obtenue, c'est ENEDIS qui propose une solution de raccordement. Les travaux sont financés par le porteur de projet mais c'est ENEDIS qui le réalise.

> Le chemin : on reprend un existant ?

Dans la mesure du possible oui.

> Nous les chemins d'ici, c'est des chemins bucoliques. Ils sont utilisés par les randonneurs. Or, ils ne sont pas utilisables en l'état si ?

Le développeur réfléchit au gabarit des machines par rapport à l'accessibilité du site. Une étude de transport est réalisée et parfois des aménagements sont nécessaires. Il est aussi possible selon les cas d'adapter les moyens de transports. Tous les aménagements nécessaires sont à la charge du porteur de projet.

LE DEVELOPPEMENT EOLIEN ETAPE PAR ETAPE

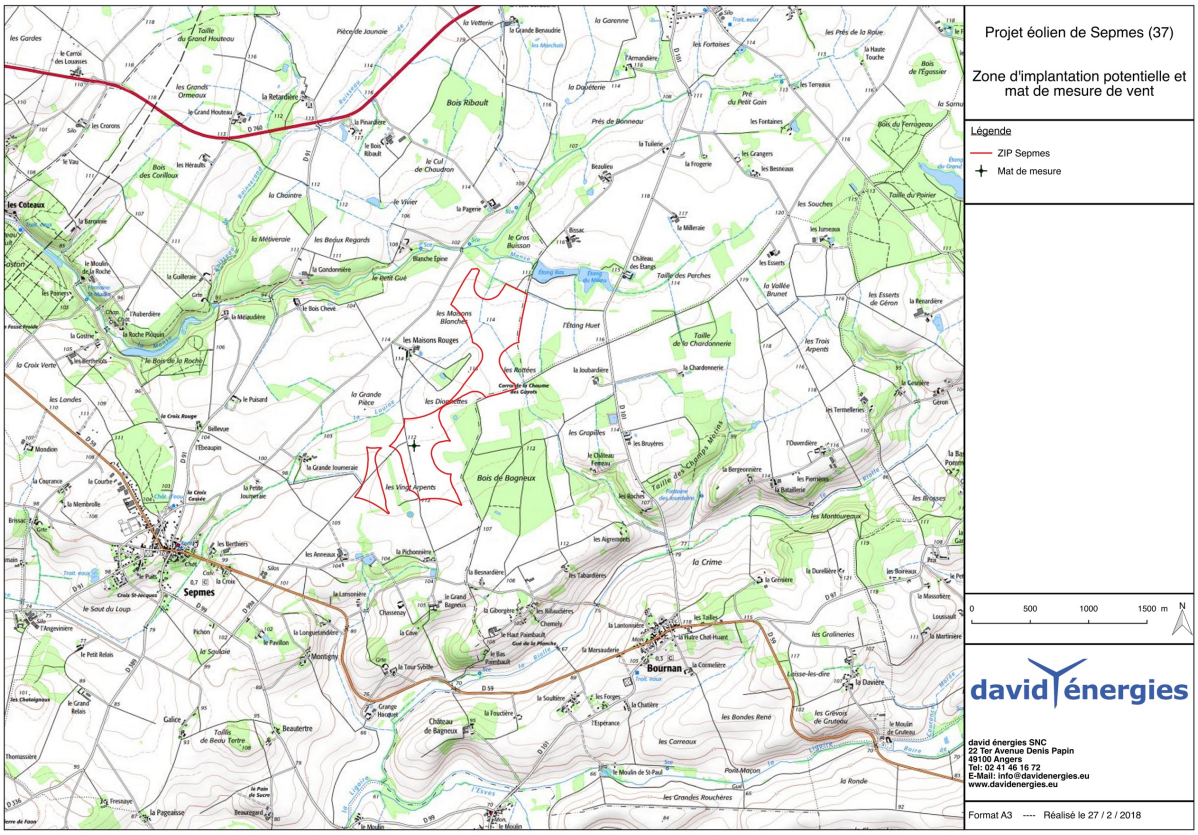

Carte de la zone d'étude

Plusieurs étapes sont nécessaires à la réalisation d'un parc éolien :

- **Identifier un site** : Il est nécessaire de prendre en compte une série de contraintes afin de trouver un site adéquat. Ce choix prend en compte le potentiel en vent, la distance aux habitations : la zone d'études doit se situer à plus de 500 mètres de toutes habitations, mais aussi d'autres contraintes telles que les zones de survols à basse altitude de l'armée ou encore le patrimoine protégé, les réseaux.

- **Délibération favorable du conseil municipal pour le démarrage des études** : Le développeur, le plus souvent, demande une délibération du conseil municipal pour le démarrage des études. Il ne s'agit pas d'une obligation règlementaire mais d'un principe de la profession formalisé dans la charte des collectivités et des professionnels de l'éolien, signé par la FEE (France Energie Eolienne) et AMORCE (Réseau de collectivités).

- **Sécurisation foncière** : Il s'agit ensuite de rencontrer les propriétaires et signer des promesses de bail. Celles-ci fixent un loyer pendant toute la durée de vie du parc éolien, qui est réparti entre propriétaire et exploitant.

- **Les études techniques** : Afin de définir un projet éolien adapté et intégré il est nécessaire de réaliser une série d'études sur le territoire. Il s'agit de

dresser un état initial du site, c'est-à-dire une photographie du site actuel sans éoliennes.

Des bureaux d'études sont mandatés afin de réaliser des études sur la faune et la flore, le paysage, l'acoustique, etc. Les **études environnementales** durent au moins 12 mois afin d'étudier un cycle entier du milieu naturel.

L'**étude paysagère**, quant à elle respecte une méthode stricte. Plusieurs aires d'études sont définies et celles-ci s'étendent jusqu'à 20km autour de la zone d'études. L'ensemble des points de vue et des monuments historiques sont recensés. Cette étude s'appuie sur un certain nombre d'outils objectifs, notamment des photomontages ou des cartes de Zone d'Influence Visuelle (cartographie des secteurs depuis lesquels le projet serait visible)

L'**étude acoustique.** En la matière, la règlementation française est très stricte, elle est basée sur l'émergence, c'est-à-dire le bruit que votre machine a le droit d'ajouter au bruit actuel. Plus le site est silencieux, moins il est possible de faire du bruit.

La **mesure du vent**, permet de son côté de choisir ensuite le type de machine adapté à ce site spécifique.

- **Définition de scénarios d'implantations**. A l'aide de toutes ces études, le développeur définit ensuite des variantes d'implantation. Il choisit ensuite la solution de moindre impact et de meilleure production d'électricité.

- **Etude d'impact**, celle-ci évalue les impacts de la variante d'implantation retenue afin de les éviter, les réduire ou les compenser.

- **Dépôt du dossier** : Le dossier de demande d'autorisation est déposé en préfecture devant les services de l'État. Il est ensuite instruit par une trentaine de services de l'État. Cela dure environ 10 mois.

- **Enquête publique** : A l'issue de l'instruction, une enquête publique est réalisée. C'est l'étape règlementaire de l'association des parties prenantes. Elle arrive à la toute fin du développement. Le dossier complet du projet est consultable en mairie et un commissaire enquêteur assure des permanences et tient un registre dans lequel chacun peut y formuler des observations. Il formule ensuite un rapport et émet un avis. C'est à ce moment-là que la commune d'accueil et les conseils municipaux se situant dans un rayon de 6 km de la zone d'études sont conviés à formuler un avis sur le projet. Ils ne sont pas obligés de se prononcer.

- **Décision du préfet** : Celui-ci prend ensuite sa décision en fonction de :
    - La qualité du dossier
    - L'avis du commissaire-enquêteur lors de l'enquête publique
    - Les délibérations des communes
    - Les objectifs qui lui sont fixés sur le territoire en matière de développement éolien

> 500m, ça veut dire que c'est la norme pour ne pas avoir d'impacts sonores ?

Non, ça n'est pas lié. Le bruit entendu dépend des machines, du vent, du relief, de la présence dans l'environnement d'arbres, de bâtiments, etc. A certains endroits, on n'entend rien à 500m d'une éolienne, à d'autres, on entend un peu plus.

> Comment on mesure le bruit sans que les machines soient en marche ?

En fait, on mesure le bruit ambiant, puis on simule le bruit d'une machine et on regarde que ça ne dépasse pas 5 décibels supplémentaires le jour, et 3 la nuit. C'est l'étude acoustique qui va également permettre de prévoir un possible bridage des machines lorsque celles-ci seront en fonctionnement (ralentissement, voire arrêt total pour que le seuil d'émergence sonore ne soit pas dépassé). Enfin, l'étude est la plupart du temps réalisée à 2 périodes différentes : une première session en été (lorsqu'il y a des feuilles dans les arbres, ainsi qu'une vie extérieure active) et une en hiver.

> Imaginons que j'ai un terrain dans le périmètre des 500m et que je veuille construire un local agricole par exemple, est-ce que cela est possible ?

Oui, une fois que le projet aura été autorisé. Cela relève de votre décision. Nous, lorsqu'on définit la zone d'étude, il faut que l'on soit à minimum 500m des premières habitations et de tout terrain constructible. Mais, une fois le projet autorisé, c'est de votre ressort, ça ne bloque pas les constructions. De toute manière, cette réglementation est valable uniquement pour les bâtiments d'habitation.

> Les promesses de bail ont déjà été signées ? Donc, on sait où sont les éoliennes ?

Non, ce sont les études qui définiront l'emplacement des éoliennes.

> Donc vous avez signés avec des gens qui n'auront pas d'éolienne ?

Ce sont des promesses de bail, celles-ci prendront effet si une éolienne s'avère devoir être placée sur tel ou tel terrain. Mais nous avons mis en place une mutualisation foncière, c'est-à-dire que les loyers seront répartis entre tous les signataires : une grosse partie revient à celui qui reçoit l'éolienne et le reste est distribué au prorata des autres propriétaires.

> Il y a combien de propriétaires ? Il faudrait leur demander une participation citoyenne !

Il y a 10 propriétaires et exploitants.

> Est-ce qu'on peut savoir le niveau du loyer standard ?

C'est des ordres de grandeur, ça dépend du projet, de la puissance des machines etc, mais en général, c'est une rémunération de l'ordre de 2 500 et 3 500 € du MW, une éolienne produit entre 2 et 3 MW, donc ça fait environ, 7 000 € par éolienne par an.

> Je trouve que ça aurait été bien, plus franc, plus sain, qu'ils soient venus aussi expliquer leur processus. Je trouve que ça fait un peu bizarre. La propriété est importante en France mais pas à ce point quand même. Dans un village comme le nôtre, tout le monde se connait ça sert à rien de fonctionner comme cela.

> Dans ce cas, moi je serais contente d'avoir une éolienne, je suis à quelques centaines de mètres du projet, ça serait mieux d'avoir une éolienne, ce serait dans mon intérêt. Car là j'aurais les nuisances et pas de loyers.

> Je comprends la méfiance des gens, on a déjà eu la concertation autour de la LGV, on nous avait dit qu'on n'entendrait rien : j'entends tout et je suis à 10km. Donc c'est normal que les gens aient peur et ne croient pas ce que vous dites, on nous a menti. Même si moi je ne suis pas contre les éoliennes.

> Quand démarrent les études acoustiques ?

Elles auraient dû démarrer il y a quelques semaines, mais il y a trop de vent venant du Nord Ouest. Les micros ne sont donc pas encore placés. On attend un moment favorable. On envisage deux campagnes acoustiques :

- Une première qui débutera dès que possible jusqu'à la fin du mois d'août afin de mesurer le bruit en période estivale avec une activité faune/flore riche, des feuilles sur les arbres, etc
- Une seconde en période hivernale.

> A quel moment parle-t-on du vent ? Parce que s'il n'y pas assez de vent, il pourra très bien ne pas se faire ce projet ?

En fait, les données recueillies par le mât ne sont pas obligatoires. On a déjà des données fiables qui permettent de savoir que l'on peut mettre un parc là. Ce mât permettra de choisir la machine en fonction d'une caractérisation fine du vent. En effet, ces études constituent un investissement énorme, donc il faut déjà être un minimum convaincu que ce projet pourra voir le jour. S'il n'y avait pas eu de vent, on aurait pas fait tout cela.

> Qui a monté le mât ?

C'est une entreprise prestataire car nous n'avons pas toutes les compétences.

> Vous avez bien un business model, il y a forcément un potentiel prévu pour ce parc ?

On prévoit entre 3 et 5 machines.

> *Est-ce qu'il y a des projets dans les autres communes, ce qui voudrait dire qu'on finirait entouré de 35 éoliennes ?*

Au départ, l'idée était de développer un projet à cheval sur Sainte-Maure-de-Touraine et Sepmes. Finalement, la commune de Sainte-Maure a re délibéré défavorablement à ce projet, donc nous avons gardé uniquement la zone sur Sempes.

> Mais vous avez d'autres promesses de bail ailleurs sur d'autres communes ? Vous avez connaissance d'autres projets ?

Non nous n'avons pas d'autres projets dans le département. Pour ce qui est d'autres projets, on en sait autant que vous par le biais de la presse. Donc oui, il y en a d'autres, à Bridoré par exemple.

> L'avis des communes est consultatif pendant l'enquête publique ?

Oui

> Est-ce que le fait que les gens refusent de participer à vos ateliers pourrait être considéré comme un refus de la population vis-à-vis de ce projet ?

De fait, le Préfet est le seul à décider. Le reste ne sont que des avis. Mais ce qui est intéressant c'est de savoir ce qui va peser dans sa décision, à savoir :

- La qualité du dossier, au regard des avis des différents services consultés (par exemple, l'équilibre est-il bon entre la production électrique prévue et le moindre impact ?)
- L'avis du commissaire enquêteur (c'est lui qui jugera de la réception de nos actions et des différents points de vue recueillis pendant l'enquête publique)
- L'avis des communes (le conseil municipal de Sempes devra se repositionner)
- Les objectifs nationaux et régionaux (où en est-on ? sont-ils remplis ?)

> Est-ce que ça vous est déjà arrivé d'être au stade de l'enquête publique et d'abandonner un projet car cela coûtait trop cher etc ?

Oui, en Vendée, en raison d'un plafond aérien militaire. Mais là, par exemple, la contrainte militaire a sauté, nous reprenons donc le projet. Le projet initial portait sur 15 petites machines de 90m, on revoit aujourd'hui l'implantation afin de proposer un projet de 5 machines de 165m, en étant capable de produire plus.

> Nous, on doit être en limite de radar non ?

Oui, mais ça ne pose aucun souci. Nous avons eu l'autorisation de l'Armée et de l'aviation civile.

> Qui sera l'exploitant du parc ?

On ne sait pas encore. Aujourd'hui, on a tendance à voir un engouement pour que les retombées économiques restent sur le territoire local. Par exemple, on est allé voir le SIELS afin d'en discuter. Cela se fait beaucoup en Vendée avec le syndicat Vendée Énergie ou avec Sergies dans la Vienne.

> Mais cela se passe avant ou après l'enquête publique ? Le préfet peut demander qui sera l'exploitant ?

Nous on en parle dès le début car on ne veut pas écarter la possibilité de mettre en place un financement participatif ou citoyen. Le préfet n'a rien à savoir là-dessus, mais s'il y a une dynamique locale souhaitant s'impliquer dans le financement du parc, on suppose que cela peut peser dans la balance.

> L'étude d'impacts sera consultable ?

Oui, elle le sera pendant l'enquête publique. Mais nous on viendra vous présenter les résultats d'études et les variantes d'implantation lors du prochain atelier, de façon à vous expliquer ces résultats et répondre à toutes les questions pouvant être soulevées.

> Si 50 % de la population ne veut pas, que fait-on ?

> De toute manière, les enquêtes publiques on en tient jamais compte. 9 fois sur 10, l'avis rendu après ne correspond pas. Donc, en fait, on ne tient pas compte de l'avis des citoyens.

> Il y a eu un projet sur Voux, il y a quelques années, est-ce que c'était vous ?

Non on n'a pas beaucoup de projet, on s'engage dans des zones où il y a un véritable potentiel. C'est notre premier projet dans la région.

> ça fait 40 ans que je vis à Bournan, je suis atterré par un tel projet. Cette région est magnifique, calme, champêtre, ça ne vous interroge pas de savoir qu'il n'y ait jamais eu de projet ?!

> Pensez à vos petits-enfants, Monsieur, il y a besoin de nouvelles sources d'énergies.

> Les énergies renouvelables ne remplaceront pas les centrales. Il y a d'autres solutions, la méthanisation.

> Mais non, c'est tout le temps pareil, il y a un projet qui vient d'être refusé dans le nord du département.

> Qui a contacté l'autre en 2015 ?

C'est nous, le développeur de projet, nous avons tout d'abord réalisé une étude cartographique des zones potentielles d'implantation. Ensuite, nous sommes venu rencontrer les élus de Sainte-Maure et Sepmes, on leur a présenté les zones d'étude. On a aussi rencontré très rapidement la DDT. Sainte-Maure-de-Tourraine était favorable au départ.

> Sur Sainte-Maure-de-Tourraine, la zone était importante ?

Non, similaire à celle de Sempes.

> Ce ne sont pas les premiers, ce couloir de vent existe depuis très longtemps.

> Peut-on faire une liste de diffusion lors de la correction du compte-rendu ?

Non on ne le fait pas car il y a des gens qui ne sont pas à l'aise avec cela. Si vous voulez le faire, vous pouvez vous échanger les adresses entre vous. Chaque personne présente nous fera ses commentaires, et lorsque que nous aurons recueillis les avis de chacun nous pourrons diffuser ce compte-rendu publiquement.

> Les groupes de travail se situent où par rapport au projet. Je ne saisis pas bien, j'ai l'impression d'avoir été inutile ce soir.

Là, nous sommes dans la période d'études. On fera notre second atelier à la fin des études, ce sera donc plutôt vers la fin 2018 : novembre ou décembre. Je sais que c'est un peu frustrant cette première réunion, mais on est un peu obligé de faire cela afin que ce soit compréhensible par tous et que l'on puisse tous discuter en connaissance de cause la prochaine fois.

> Moi j'aurais trouvé cela intéressant de faire des comparaisons avec les autres énergies. Il faudrait qu'on comprenne pourquoi on supporte ces contraintes, ce serait plus facile pour nous de savoir pourquoi on supporterait tout cela.

Nous on essaye de pas être trop dans le commercial, de ne pas trop promouvoir l'éolien. Mais effectivement, si cela vous intéresse on pourra en reparler lors d'une prochaine réunion.

> Toutes les énergies ont des avantages et des inconvénients

> Moi je reviens sur cela mais je trouverai bien que tout le monde, même les propriétaires soient associés. Ce serait bien d'avoir leur avis, qu'ils travaillent avec nous. Ils sont tout de même très impliqués, je trouve cela bizarre cette scission.

On considère qu'on les a déjà informés.

> Oui donc on traite les gens différemment. Ces gens sont nos voisins. On les connait. Ils ont eu une information prioritaire. Mais vous n'aviez pas besoin de nous. En terres paysannes je trouve ça bizarre.

> On va vivre les mêmes contraintes qu'eux. Nous, on doit se faire à l'idée en 1 an à peine, et eux ça fait 3 ans.

Nous considérons que ce n'est pas le même type de nuisance. Les propriétaires exploitants nous donnent le droit d'implanter une éolienne, de faire un chemin d'accès, de faire passer un câble sur leur parcelle, de faire les études, etc. Donc en contrepartie, il y a une rémunération pour ces droits qui nous sont donnés. Avec ces ateliers, on est là aussi pour trouver des outils, des propositions pour qu'en tant que riverains vous accueilliez le parc de la meilleure façon possible.

> C'est leur choix, mais pas le nôtre.

> Avec un loyer à 7000 euros, je suis forcément prêt à supporter plus de nuisances qu'un autre. Et, d'ailleurs, si l'éolienne est à tel ou tel endroit, ce ne sera pas la même chose. Il va y avoir des jalousies.

> Nos maisons, elles vont devenir quoi ? Elles vont valoir quoi ? Ma maison est à 500m du parc. J'ai acheté cette maison justement car il n'y avait rien autour, parce qu'on était à la campagne, dans un beau cadre de vie.

> Je vais vous répondre, j'ai trouvé ces chiffres : une baisse entre 26 % et 46 % de la valeur des maisons après construction d'un parc éolien à proximité.

Avez-vous une source pour ces chiffres ? A ce jour, aucune étude indépendante n'a pu mettre en évidence un impact d'un parc éolien sur la valeur de l'immobilier. Il ne faut pas nier qu'au départ, certains parcs ont été mal construits, et il y a eu quelques soucis qui ont pu impacter les transactions immobilières mais on a beaucoup de retours d'expérience qui démontrent le contraire. Notamment deux études qui montrent qu'il n'y a pas de baisse apparente de demande de permis de construire, et que la valeur moyenne des maisons n'a pas connu d'infléchissement notable.

Comme évoqué, les études dont nous vous avons parlé sont les suivantes :

- Hoen, B., Wiser, et al. 2009. *The Impact of Wind Power Projects on Residential Property Values in the United States : A Multi-Site Hedonic Analysis.* Ernest Orlando Lawrence Berkeley National Laboratory, Environmental Energy Technologies Division
- Evaluation de l'impact de l'énergie éolienne sur les biens immobiliers – Contexte du Nord-Pas-de-Calais, Climat Energie Environnement

> Mais honnêtement vous achèteriez une maison avec une éolienne à 500m ?

Cela relève de la dimension subjective. Chacun a une vision différente de l'éolien, on ne peut pas convaincre quelqu'un qui ne trouve pas cela joli ou autre. Mais il y en a que ça ne dérangera pas. On a plein de retour, et je peux vous assurer que les gens ne sont pas partis, les maisons n'ont pas perdu de leur valeur.

> On n'y croira pas. C'est humain, les gens essaieront forcément de négocier. Le contexte tourangeau est particulièrement incompatible à l'implantation d'éoliennes. L'habitat est dispersé dans un paysage magnifique avec d'anciennes bâtisses. Notre territoire est réputé pour sa tranquillité.

La date exacte du prochain atelier n'est pas encore fixée, mais nous pouvons d'ores et déjà dire que celui-ci aura lieu en novembre ou décembre 2018.